



Municipalité de Moiry

Moiry, le 20 septembre 2023

1148 Moiry

Préavis n° 19/2023 de la Municipalité au Conseil général du 9 octobre 2023

OBJET : Crédit d'étude pour l'assainissement énergétique de la salle villageoise, isolation du toit et pose de panneaux photovoltaïques, changement des fenêtres et isolation périphérique.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Général,

Préambule

La salle villageoise a été construite en 1995 selon les standards de construction en vigueur à l'époque. En moins de trente ans le changement climatique s'est imposé comme une évidence, appelant à la sobriété énergétique et à la production d'énergie renouvelable.

Une analyse énergétique du bâtiment CECB+ a été effectuée en automne 2020. Parmi les mesures d'assainissement énergétique proposées, le toit devrait recevoir une couche supplémentaire isolante faisant baisser le coefficient U de 0,38 W/m²*K à 0,10 W/m²*K.

Le toit du bâtiment, d'une surface de 430 m², est idéalement orienté avec deux pans, l'un vers le Sud-Est et l'autre vers le Sud-Ouest, pour la production d'électricité au moyen de panneaux photovoltaïques.

Les deux étapes suivantes de l'assainissement énergétique concerneront le remplacement des fenêtres et l'isolation périphérique du bâtiment.

La commune de Moiry a mis en chantier un PECC (Plan énergie climat communal) et le présent projet s'inscrit parfaitement dans une telle démarche.

Le projet

La Municipalité a imaginé, il y a une année, de contacter des entreprises de charpente, de couverture et des installateurs de panneaux PV pour réaliser l'isolation du toit et couvrir de panneaux PV les deux pans bien orientés du toit. Après maintes relances, les offres sont arrivées au printemps 2023 et il s'est avéré très difficile de les comparer du point de vue technique.

Il a donc été fait appel au bureau d'architecture ERBAT, à La Sarraz, qui se trouve être le successeur du bureau d'architecture ayant construit la salle villageoise. Après discussion, il a été proposé par ERBAT d'officier comme BAMO (Bureau d'aide au maître de l'ouvrage) avec les tâches suivantes :

- Descriptif des travaux et cahier des charges par position CFC pour soumission
- Composition de la toiture et de l'avant-toit selon le CECB+
- Détail de la liaison toiture-avant-toit-caissons de store
- Réception des appels d'offres, comparaison des offres et propositions d'adjudication.

Préavis n°19/2023 – Crédit d'étude pour l'assainissement énergétique de la salle villageoise

Le devis ERBAT comprend les frais suivants TTC pour les trois étapes envisagées :

1	toit et avant-toit, isolation thermique et panneaux photovoltaïques	CHF 10'285.00
2	fenêtres avec caissons de store	CHF 7'426.00
3	isolation périphérique	CHF 4'475.00

En prenant une marge de 15%, le montant total est de CHF 25'500.00, que nous arrondissons à CHF 26'000.00.

CONCLUSIONS

Sur la base de l'exposé ci-dessus et des explications fournies, la Municipalité propose au Conseil général d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MOIRY,

- Vu le préavis n°19/2023 sur le sujet en titre ;
- Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 26'000.00, financé par les liquidités de la bourse communale et amorti en 5 ans, pour le crédit d'étude de l'assainissement de la salle villageoise.

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITÉ DANS SA SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023

Le syndic :



G. Dolivo



La secrétaire :



V. Siggen